

Des espaces pour favoriser le lien entre les parents et leurs enfants : les Laep en 2018

Résultats d'étude quantitative

Les lieux d'accueil enfants parents (Laep) ont pour mission d'accompagner le jeune enfant dans son parcours de vie en privilégiant l'écoute et l'échange avec les parents.

Ces accueils favorisent le lien entre les parents et les jeunes enfants, la vie en collectivité, le partage d'expériences entre les familles. Ces lieux permettent la rencontre avec des accueillants et sont destinés aux parents ayant des enfants de 0 à 6 ans.

Pour la première fois en 2020, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) a conduit une enquête pour recueillir les données d'activité de ces structures en 2018.

1 669 Laep sont financés par les Caisses d'allocations familiales (Caf) en 2018. Ils sont ouverts en moyenne deux fois par semaine. Leur activité est axée en priorité sur l'accueil du public et la création d'un espace d'échange et de convivialité.

Un Laep accueille en moyenne sept familles par séance et 245 personnes au cours de l'année. On estime qu'environ quatre familles ayant un jeune enfant sur cent ont fréquenté ce type de structure.

Les équipes accueillantes sont composées essentiellement d'éducateurs de jeunes enfants. 83 % sont salariés et 17 % sont bénévoles.

Depuis les années 1990, la France a développé une politique de soutien à la parentalité portée notamment par la branche Famille. L'offre de service des Caf à destination de l'ensemble des parents de jeunes enfants comprend les lieux d'accueil enfants parents (Laep), et les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), pour une dépense de 46 millions d'euros en 2018¹. Pourraient s'ajouter à ces deux dispositifs les actions des techniciens de l'intervention sociale et familiale ou encore celles des services de la protection maternelle et infantile (PMI) orientées vers ces publics. Enfin, d'autres dispositifs autour de l'accompagnement des séparations peuvent concerner ces parents de jeunes enfants : la médiation familiale et les espaces de rencontre.

Un lieu de rencontre favorisant le lien entre enfants et parents

Selon le référentiel du dispositif datant de 2015, un Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre, confidentielle

et sans inscription, les enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un autre adulte référent². C'est un lieu qui contribue à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents. En pratique, les Laep accueillent les enfants âgés de 0 à 6 ans inclus.

L'accueil s'effectue par séance, d'une demi-journée ou d'une journée, pendant laquelle les jeunes enfants et leurs adultes référents (parents, fratrie, grands-parents, professionnels de l'enfance) fréquentent le lieu, en présence de deux accueillants a minima dans les locaux de la structure.

Justinia Clément
Mélanie Bérardier
Cnaf-DSE

En 2018, les Caf ont participé au financement de 1 669 Laep – à hauteur de 11,7 millions d'euros³, par le biais de la prestation de service dédiée. Ces lieux sont gérés par 1 375 gestionnaires : 46 % sont des associations, 46 % des collectivités locales (dont les établissements publics administratifs – ou EPA), 7 % des centres communaux d'action sociale (CCAS) et 1 % des Caf.

Pour la première fois en 2020, la Cnaf a mené une enquête auprès des gestionnaires de Laep sur leur activité en 2018 (encadré) dont les résultats font l'objet de cette publication.

Quels axes de travail pour répondre aux besoins des familles ?

D'après le référentiel, les principaux objectifs de ces espaces sont de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par des échanges avec d'autres parents ou avec des accueillants. Au moment du dépôt de sa demande de financement par la Caf, le gestionnaire du Laep doit construire un projet de fonctionnement où l'on retrouve des informations sur son environnement, l'origine et les objectifs du projet, les moyens humains et matériels mobilisés, les partenaires sollicités, le planning de service mentionnant les heures de fonctionnement...

Pour mieux connaître les objectifs visés dans les projets de fonctionnement, neuf axes de travail des accueillants ont été proposés aux gestionnaires de Laep interrogés dans l'enquête, qui devaient en classer cinq par ordre de priorité [(de 1 à 5) graphique].

En 2018, l'axe de travail identifié comme priorité numéro 1 est « l'accueil du public » pour 51 % des Laep, « la création d'un espace d'échanges et de convivialité » pour 33 %, et « faciliter la relation parents/enfants » pour 29 %. Deux axes sont cités en priorité numéro 1 par moins de 10 % des Laep : « proposer des repères pour la sécurité affective physique aux adultes et aux enfants » et « accompagner l'éveil et l'épanouissement de l'enfant ».

Parmi les cinq priorités à retenir, certains axes sont mentionnés massivement. Plus de neuf Laep sur dix citent « faciliter la relation parent-enfant » et « créer un espace d'échanges et de convivialité ». Un peu plus de huit sur dix ont retenu les axes « soutenir les parents » et « être dans une écoute empathique » dans leurs priorités de travail.

Méthodologie de l'enquête

En 2020, un questionnaire a été envoyé par la Cnaf aux gestionnaires des Laep. Ceux-ci ont renseigné de mi-avril 2020 à fin juillet 2020 les données d'activité de l'année 2018. Seules celles validées par les Caf sont conservées pour cette étude. Le champ des enfants accueillis dans le questionnaire porte sur ceux âgés de la naissance jusqu'à 6 ans révolus.

Afin de minimiser la charge de travail induite par la réponse à l'enquête dans le contexte de crise sanitaire, seuls les gestionnaires gérant au plus cinq Laep ont été sollicités. Ce choix a eu des conséquences sur le taux de réponse. Dans les départements où la part de gestionnaires gérant plus de cinq Laep est importante (principalement l'Hérault, le Bas-Rhin, l'Essonne et Paris), le taux de fréquentation est sous-estimé.

Ainsi, le questionnaire a été adressé à 1 367 gestionnaires (99,4 %) sur les 1 375 recensés, soit 1 587 structures (95,6 %) sur les 1 669 financés. Certaines structures n'ont pas fourni d'informations car elles étaient fermées en raison de la pandémie de la Covid-19. Au final, les questionnaires de 1 087 gestionnaires ont été exploités, ce qui correspond à 1 256 Laep, soit 75 % de la totalité des Laep financés par la branche Famille.

Comme la répartition des Laep répondants entre catégories de gestionnaires (CCAS, collectivités locales etc.) ne diffère pas de celle de l'ensemble du parc, on considère ici que les données d'activité des structures répondantes sont représentatives.

Dans 39 départements, le taux de réponse des Laep avoisine 100 %. Dans les autres, il varie de 8 % à 95 %. Les taux de fréquentation ne sont pas calculés pour les 21 départements dont le taux de réponse est inférieur à 70 %. Pour les autres départements dont le taux de réponse n'est pas de 100 %, le taux de fréquentation peut être légèrement sous-estimé car les résultats n'ont pas été redressés.

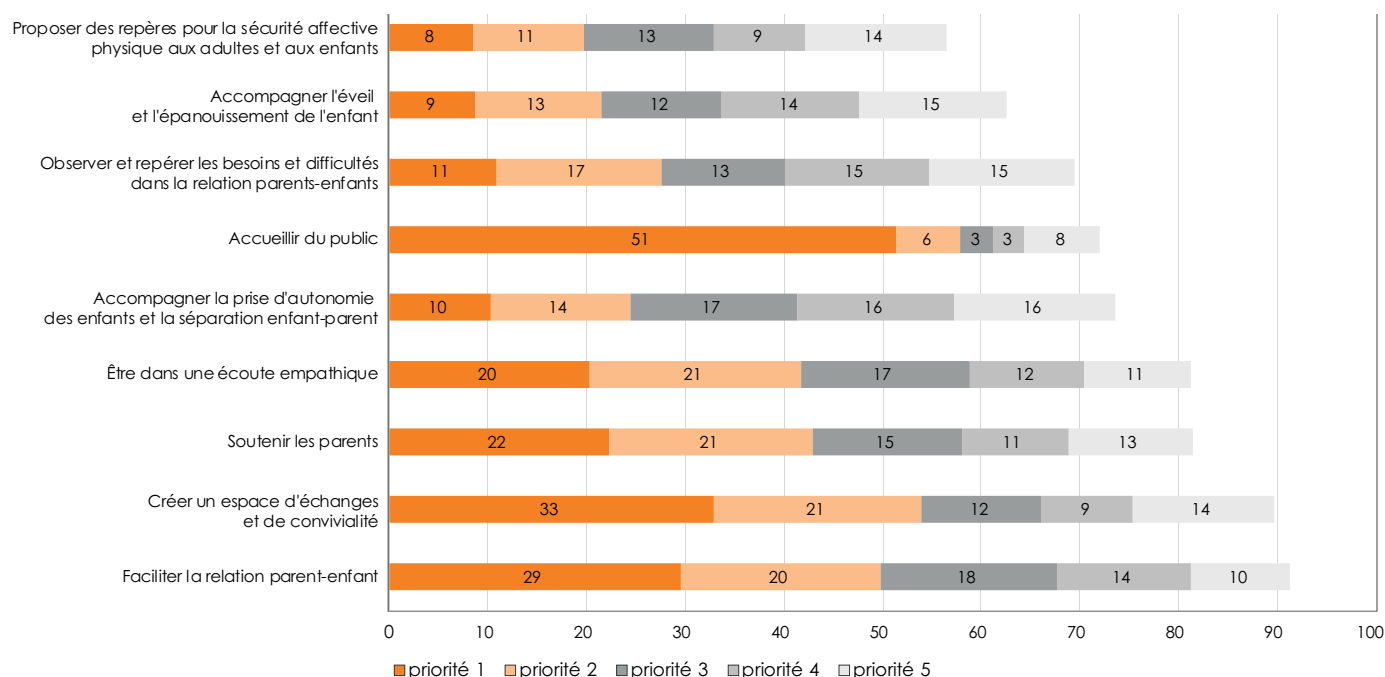
38 % des Laep sont implantés sur plusieurs sites

Un Laep peut être implanté sur un ou plusieurs sites. Le Laep en multisites peut être « itinérant » ou « en annexes locales ». Un Laep itinérant est une structure administrée par un gestionnaire unique qui étend son activité sur plusieurs sites d'accueil : une seule équipe intervient en se déplaçant dans les différents sites, à des horaires distincts. Dans le cas d'un Laep en « annexes locales », un gestionnaire unique déploie son activité simultanément sur plusieurs sites : plusieurs équipes identifiées accueillent alors les familles à des heures d'ouverture éventuellement similaires.

En 2018, un Laep accueille du public en moyenne sur 1,3 site. 38 % des Laep sont multisites : 28 % sont « itinérants » et 10 % ont des « annexes locales ». Ces structures sont surtout présentes en milieu urbain puisque 60 % des sites y sont situés.

Les locaux des Laep sont mutualisés à 84 % avec d'autres services comme les relais petite enfance (RPE), les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), les Reaap, les structures d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), les centres sociaux... Dans une moindre mesure, ces locaux peuvent être aussi partagés avec des organismes de formation, des associations proposant des activités socio-culturelles, des activités municipales...

Graphique – Répartition des Laep selon les axes dominants du travail des accueillants en 2018 (en %)



Source : Cnaf, questionnaire d'activité Laep – Sias, exercice 2018.

Champ : 1 256 structures ayant répondu au questionnaire.

Un accueil du public hebdomadaire et en matinée

La quasi-totalité des Laep ayant répondu à l'enquête (96 %) a une ouverture au public sur une base hebdomadaire, allant d'un à sept jours d'ouverture par semaine (avec une moyenne de deux jours par semaine). Une très petite minorité de Laep propose une ouverture bimensuelle (3 %) ou mensuelle (1 %). Les séances organisées sur un rythme hebdomadaire accueillent en moyenne sept familles, contre dix lorsqu'il s'agit d'une ouverture moins fréquente (mensuelle ou bimensuelle).

Pour près de la moitié des Laep, les jours d'ouverture sont les jeudis (45 %) ou les mardis (43 %). Les séances se déroulent le plus souvent par demi-journée, principalement le matin (78 %). 42 % des Laep proposent des séances l'après-midi et 12 % toute la journée.

La moitié des Laep sont ouverts pendant les petites vacances scolaires. 47 % des structures fonctionnent pendant la période des vacances d'été (47 % en juillet et 18 % en août). Le nombre moyen de séances est plus important pendant les vacances scolaires (jusqu'à 2,7 par semaine en août, contre 2 par semaine pour l'ensemble de l'année). Leur durée est légèrement moindre, autour de 3 heures (contre 3 h 16 en moyenne sur l'année). Dans 41 % des Laep, des familles proposent des activités hors des temps d'accueil (sorties culturelles, conférences sur des thèmes en rapport avec l'éducation, sport...).

Les Laep peuvent prendre part à différents réseaux, soit composés exclusivement de Laep, soit associant aussi

d'autres acteurs du soutien à la parentalité ou de la petite enfance. 69 % participent à un réseau de Laep (dont 43 % à un réseau animé par la Caf) et 53 % à d'autres réseaux implantés au niveau communal, inter-communal, ou départemental. Il s'agit le plus souvent de réseaux professionnels de la petite enfance (EAJE, RPE, PMI) ou de centres sociaux.

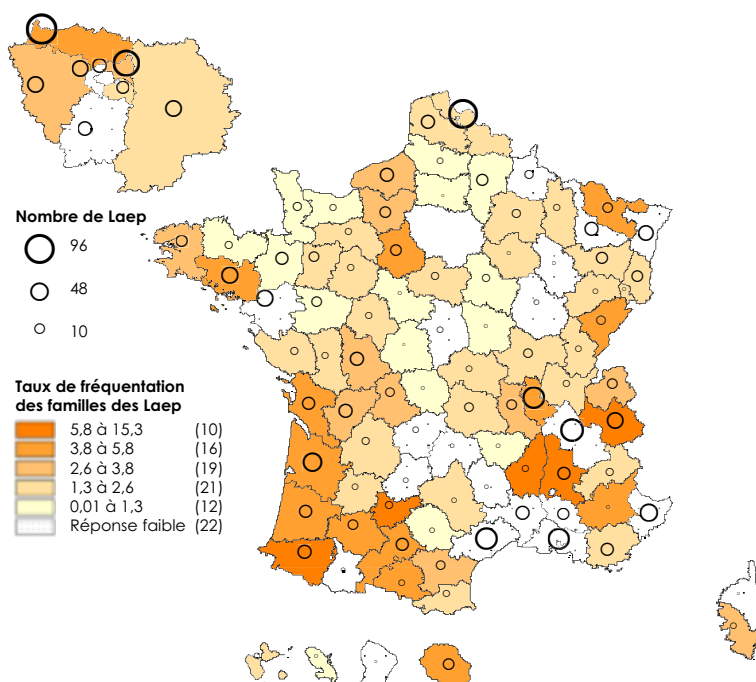
Au cours d'une séance, les Laep accueillent en moyenne sept familles

Au cours de l'année 2018, un Laep accueille en moyenne 245 personnes différentes. Il s'agit de parents (36 %), d'enfants de 0 à 6 ans inclus (49 %), de leurs frères et sœurs qui les accompagnent (7 %) ou d'autres personnes référentes (7 %). En moyenne, sept familles sont accueillies au cours d'une séance.

On peut calculer un taux de fréquentation des Laep sur un territoire donné en rapportant le nombre de familles s'étant rendues dans ces espaces à celui des familles avec des enfants de moins de 6 ans⁴. Ainsi, en 2018, on estime que quatre familles avec enfants de moins de 6 ans sur 100 ont fréquenté un Laep. Ce taux varie de 0,02 % en Haute-Corse, à 15,3 % dans le Tarn-et-Garonne (carte).

En 2018, 7,5 % des Laep accueillent des publics spécifiques, majoritairement les enfants ou parents en situation de handicap, mais aussi des familles fragilisées : monoparentalité, pauvreté, incarcération, familles de réfugiés.... Une structure sur dix a reçu des demandes pour des enfants de 7 ans et plus ; une sur vingt en accueille effectivement.

Carte – Taux de fréquentation des Laep pour 100 familles avec enfant de moins de 6 ans* en 2018 et nombre de Laep par département



* Au numérateur du ratio, il s'agit du nombre de familles avec enfant(s) de 0 à 6 ans inclus ayant fréquenté un Laep et au dénominateur de celui du nombre de familles du département avec enfants de moins de 6 ans strictement. **Sources** : Cnaf-DSER - Sias, BCE, questionnaire d'activité Laep 2018.

Note de lecture : en blanc pointillé, les départements avec un taux de couverture inférieur à 70 % et Mayotte.

Des équipes formées à la posture d'accueil

Les accueillants des Laep sont composés à 83 % de salariés⁵ et à 17 % de bénévoles. Les éducateurs de jeunes enfants sont majoritaires, présents dans 63 % des structures. Les professionnels de l'animation constituent la deuxième catégorie d'accueillants (44 %). Les psychanalystes/psychologues, les travailleurs sociaux et les auxiliaires de puériculture font aussi partie des équipes pluridisciplinaires des Laep (36 %). Moins fréquemment, ces dernières peuvent inclure des professionnels paramédicaux (23 %), des éducateurs spécialisés (17 %), des enseignants (8 %) ou des stagiaires (7 %).

En 2018, en moyenne, le nombre d'accueillants est de 6,6 par structure. Dans 7 % des Laep, l'équipe est constituée de plus de 11 accueillants. Pour animer une séance, ils sont un peu plus de deux (2,1) en moyenne.

Pour en savoir plus

Caro M., Forzy L., Gaffiot J., Rollin J., 2022a, Normes et pratiques d'accueil dans les lieux d'accueil enfants-parents. Résultats d'étude qualitative, *L'e-ssentiel*, à paraître.

Caro M., Forzy L., Gaffiot J., Rollin J., 2022b, Étude sur les lieux d'accueil enfants parents. Approche par les territoires et les publics, les normes et les pratiques des accueillantes, *Dossier d'étude*, à paraître.

Hamel M.-P., Lemoine S., 2012, *Aider les parents à être parents*, Centre d'analyse stratégique.

Pour améliorer la qualité de l'accueil, l'équipe des accueillants est généralement supervisée⁶ et bénéficie de temps d'analyse de la pratique⁷. En 2018, 74 % des accueillants ont bénéficié de plus de 8 heures de ce type d'accompagnement, 20 % entre une et moins de 8 heures et 6 % d'aucune.

La posture de neutralité des accueillants est indispensable pour l'exercice de leur métier. À cet effet, 67 % bénéficient d'une formation spécifique à la posture d'accueil. Par ailleurs, 43 % des gestionnaires proposent à leur équipe d'autres formations (à l'écoute bienveillante, aux compétences psychosociales, parentales...) ou des colloques.

L'équipe pluridisciplinaire du Laep se réunit régulièrement pour approfondir et discuter du fonctionnement du projet de la structure. En 2018, 89 % des structures ayant répondu à l'enquête ont organisé ces temps d'échange et 81 % ont mis en place un « débriefing » juste après la séance d'accueil du public.

- (1) En 2021 (dernier chiffre disponible), les dépenses de la branche Famille consacrées aux dispositifs Reaap et Laep s'élèvent à 49 millions d'euros.
- (2) L'anonymat et la confidentialité faisant partie des règles d'accueil des Laep, seules les informations sur l'âge de l'enfant, le nombre de personnes par séance et les adultes accompagnants peuvent être appréhendées.
- (3) D'après les dépenses d'action sociale de l'exercice 2018. En 2020, ce financement est de 15,6 millions d'euros, pour 1 725 Laep.
- (4) Estimation du recensement de la population de l'Insee pour l'exercice 2018. Les données mises à disposition de l'Insee portent sur les familles ayant des enfants de 0 à moins de 6 ans (la tranche d'âge suivante étant 6-12 ans).
- (5) Salariés du Laep ou mis à disposition par une autre entité, par exemple le conseil départemental.
- (6) La supervision permet au professionnel de réfléchir avec un superviseur sur ce qu'il met en jeu en tant que personne dans sa pratique quotidienne auprès des usagers.
- (7) L'analyse de la pratique permet d'explicitier dans un cadre collectif les relations établies et les difficultés rencontrées pendant les accueils avec les familles.